



Prangins, le 29 octobre 1979

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINSPréavis No 26/79Concerne : Budget communal 1980Responsable : La MunicipalitéMonsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Pour établir le budget 1980, nous avons pris pour base les recettes et dépenses effectives de l'exercice 1978 tout en consultant, à titre accessoire, celles de 1979 ainsi que le budget correspondant. Comme l'année dernière, nous avons pris en considération l'avis du Département de la prévoyance sociale concernant nos participations à l'AVS/AI, la prévoyance sociale et l'enseignement spécialisé.

Le chapitre spécial des grands travaux a été évalué de la même façon que pour 1976, à savoir sous forme de montants globaux pour chacune des trois rubriques habituelles : Bâtiments, Routes, Egouts. La tranche prévue de 1.75 mio est un peu plus élevée (+ 0.25 mio) que pour 1979. Plusieurs chemins méritent en effet une réfection et pour les bâtiments, il conviendra notamment de prévoir, comme cela a été demandé, des nouveaux locaux pour le service du feu. Enfin, pour les égouts, une nouvelle tranche est nécessaire pour poursuivre le programme d'épuration des eaux usées.

Concernant les dépenses courantes, elles s'inscrivent à 2.239 mio, en augmentation de 16.3 % sur 1978 et de 9.8 % sur le budget 1979. La comparaison chapitre par chapitre se présente comme suit :

Chapitres :	Budget 1980	Réalité 1978	Ecarts	Budget 1979	Ecarts
Administration générale	344	352.1	- 8.1	370	- 26
Finances	250	162.6	+ 87.4	285	- 35
Bâtiments	270	231.8	+ 38.2	215	+ 55
Travaux et voirie	485	348.9	+ 136.1	370	+ 115
Police et Hygiène	100	119.0	- 19.0	100	-
Cultes et instruction	745	647.6	+ 97.4	660	+ 85
Transport public	45	63.0	- 18.0	40	+ 5
<u>Totaux</u>	<u>2'239</u>	<u>1'925.0</u>	<u>+ 314.0</u>	<u>2'040</u>	<u>+ 199</u>

Les principaux écarts, par rapport à 1978, s'expliquent de la façon suivante : Intérêts + 8.2, Impôts + 2.5, Assistance publique + 36.7, Protection civile + 39.3, Bâtiments + 14.3, Port + 3.5, Eaux - 10.2, Bureau des travaux + 17.3, Chaussées - 9.6, Travaux divers + 38.4, Voirie + 3.4, Egouts + 98.4 (dont 80 pour des factures arriérées que la maison Amoudruz n'a pas établies comme nous le demandions), Step - 11.3, Feu - 20.2, Cultes + 2.6, Bâtiment scolaire + 32.8, Admin. scolaire + 5.5, Instruction publique + 62.7, Matériel scolaire - 6.2, Transport public - 18.0.

Fort heureusement, les recettes courantes progressent elles aussi en atteignant 3.368 mio, soit 13.7 % de plus qu'en 1978 et 8.8 % de plus qu'au budget 1979. En voici le détail par chapitre :

Chapitres	Budget 1980	Réalité 1978	Ecarts	Budget 1979	Ecarts
Administration générale	3.5	3.4	+ 0.1	3.5	-
Finances	2'610.0	2'203.8	+ 406.2	2'360.0	+ 250
Bâtiments, domaines	315.0	294.2	+ 20.8	300.0	+ 15
Travaux, voirie	331.5	353.8	- 22.3	335.5	- 4
Police et hygiène	80.0	77.1	+ 2.9	76.0	+ 4
Cultes et instruction	20.0	20.3	- 0.3	20.0	-
Transport public	8.0	10.0	- 2.0	-.-	+ 8
<u>Totaux</u>	<u>3'368.0</u>	<u>2'962.6</u>	<u>+ 405.4</u>	<u>3'095.0</u>	<u>+ 273</u>

Comme on peut le constater, la différence essentielle se situe au niveau des recettes fiscales. Les renseignements en notre possession nous permettent, en effet, d'évaluer les rentrées d'impôts à un montant plus élevé que nous ne l'escomptions lors de l'établissement du budget 1979. Rappelons cependant que le produit de l'impôt 1979, qui dépend d'une nouvelle déclaration, ne sera connu qu'au printemps 1980. Nous pensons toutefois que le supplément de 406.2 est réaliste et sera probablement atteint, la moitié de cette somme étant d'ores et déjà assurée. Dans ce contexte, il est possible d'affirmer que les recettes fiscales 1979 dépasseront le budget. La récapitulation des divers impôts se présente comme suit :

	Budget 1980	Réalité 1978	Ecarts	Budget 1979	Ecarts
Impôts communaux	2'400	2'002.2	+ 397.8	2'150	+ 250
Droits de mutation	200	183.1	+ 16.9	200	-
Taxes égouts	110	118.7	- 8.7	110	-
Taxes épuration	120	131.7	- 11.7	120	-
Taxes feu	70	69.6	+ 0.4	70	-
	<u>2'900</u>	<u>2'505.3</u>	<u>+ 394.7</u>	<u>2'650</u>	<u>+ 250</u>

En 1978, les impôts représentaient le 84.6 % du total des recettes. Si nos prévisions se réalisent, elles passeront en 1980 à 86.1 %.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses était de 1'037.5 en 1978, soit 35 % des recettes totales. Au budget 1980, il s'élève à 1'129 ou 33.5 %. Rappelons qu'il s'agit-là du solde de recettes que nous utilisons pour l'amortissement des grands travaux. S'il est réjouissant de le voir progresser un peu en chiffre absolu, il faut cependant relever qu'en % des recettes totales, il a tendance à décroître au fil des années, comme le démontrent les chiffres ci-après

<u>Année</u>	<u>Excédent</u>	<u>En % des recettes totales</u>
1973	1'024.9	54.6 %
1974	820.4	42.0 %
1975	1'319.2	50.2 %
1976	859.6	35.7 %
1977	1'162.9	40.5 %
1978	1'037.5	35.0 %
1979 Budget	1'055.0	34.1 %
1980 Budget	1'129.0	33.5 %

En d'autres termes, cela signifie que nous consacrons une part toujours plus grande des recettes aux dépenses courantes qui ne font que croître et embellir. Si l'on sait que d'autre part les sommes nécessaires pour les grands travaux progressent elles aussi, il est facile de prévoir que nous aurons de plus en plus besoin de recourir à l'emprunt pour les financer. Notre endettement actuel est toutefois très supportable et tant qu'il restera dans des limites aussi raisonnables, il n'y aura pas lieu de s'alarmer.

Nous voudrions cependant attirer votre attention sur le fait que d'importants investissements sont à prévoir ces prochaines années. Nous pensons notamment au problème du passage à niveau, au port, à notre participation aux installations de la protection civile de Nyon et aux abris collectifs qu'il faudra construire ici, aux besoins futurs en locaux scolaires, à une nouvelle salle communale plus grande, pour ne citer que les plus importants. Pour certaines de ces réalisations, il sera même nécessaire d'acquérir du terrain. Il est bien clair que lorsque ces investissements se réaliseront, il faudra revoir la situation sous tous ses aspects.

La Municipalité ainsi que le Boursier communal sont, comme d'habitude, à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au sujet de ce budget.

En conclusion et tenant compte de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 26/79 concernant le budget communal 1980,

lu le rapport de la commission du budget

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le budget 1980 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 octobre 1979 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

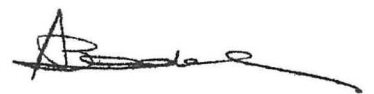
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



F. Mathey

Le secrétaire



A. Badel